

JOURNAL MUNICIPAL



Hôtel de Ville : 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

www.villedoportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304

courriel : info@villedoportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence)

LOISIRS : 418 286-3844 poste 28—courriel : loisirs@villedoportneuf.com

EN CAS D'URGENCE : 911

dépositaire du greffé de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Téléc.: 418 285-0075

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

courriel: elortieag@videotron.ca

Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année.

-Le format Word est requis. Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est **jeudi le 7 à 12h00 pour l'édition de juin prochain.**

Note: Dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

À surveiller: la prochaine parution du journal municipal sera le **22 juin 2018.**

Mario Alain, maire 418 286-3844 poste 23
mario.alain@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin, conseillère au poste #1 : 418 286-6910
chantale.hamelin@villedeportneuf.com
 Représentante substitut au Comité du développement durable
 Représentante à la Table de concertation culture
 Représentante à la Résidence Portneuvienne
 Représentante au Comité du journal municipal
 Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mario Alain, maire



**Prochaine séance
 du conseil:
 le lundi 11 juin
 2018 à 19h30
 (297, 1re Avenue)**

Marc Rivard, conseiller au poste #2 : 418 951-4243
marc.rivard@villedeportneuf.com
 Représentant au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent
 Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents
 Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Gérard Gilbert, conseiller au poste #3 : 418 286-4239
gerard.gilbert@villedeportneuf.com
 Représentant au Comité d'embellissement
 Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf
 Représentant substitut à la CAPSA
 Représentant substitut au Parc naturel régional

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975
joelle.genois@villedeportneuf.com
 Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 Représentante substitut au Comité d'embellissement
 Représentante au Comité de la politique familiale
 Représentante au Comité achat local
 Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Gilles Bédard, conseiller au poste #5 : 418 286-6092
gilles.bedard@villedeportneuf.com
 Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

Bruno Cormier, conseiller au poste #6 : 418 326-1837
bruno.cormier@villedeportneuf.com
 Maire suppléant
 Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf
 Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme
 Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Représentant au Comité du développement durable
 Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

**Les responsables
 municipaux
 (418 286-3844)**

DIRECTION GÉNÉRALE
 GREFFE
 TRÉSORERIE
 INSPECTION MUNICIPALE
 SERVICE des LOISIRS
 SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
 SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
 Bibliothèque LA DÉCOUVERTE
 Bibliothèque LE SIGNET
 CONTRÔLE ANIMALIER

Mathieu Gingras poste 26
 France Marcotte poste 24
 Danielle M. Bédard poste 32
 Julie Vallée poste 25
 Anaïs Jardon poste 28
 418 286-3844 poste 21—temporairement
 Denis Dion (418 808-8084)
 Marcelle Thibault (418 286-6465)
 Chantale Hamelin (418 286-6910)
 Kathleen Marcotte (418 268-4779)

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 14 mai 2018**

- Adoption des procès-verbaux du 9 et du 23 avril 2018
- Adoption des comptes à payer : 661 114.20\$
- Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires
- Adoption du second projet de règlement permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118
- Assemblée de consultation, règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105
- Adoption du second projet de règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105
- Assemblée de consultation, règlement 213 – modifiant le plan d'urbanisme en créant la zone M-105
- Adoption règlement 213 – modifiant le plan d'urbanisme en créant la zone M-105
- Avis de motion, règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
- Présentation du projet de règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
- Avis de motion, règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103
- Présentation du projet de règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103
- Avis de motion, règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
- Présentation du projet de règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
- Dérogation mineure, 100, rue Bishop
- Rejet soumissions, réhabilitation structurale des conduites d'eau potable
- Acceptation soumission, bacs de tri
- Engagement d'une trésorière
- Engagement directeur incendie par intérim
- Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation
- Émission de billets

Suite, voir page suivante

Suite et fin

- Appropriation d'un solde disponible, règlement 131
 - Transfert budgétaire
 - Acceptation des surplus suite au dépôt du rapport financier
 - Achat de sulfate ferrique
 - Achat de glissoire
 - Autorisation de paiement aux Développements Portneuviens
 - Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf
 - Versement à la CADEP
 - Mandat CAPSA, réalisation d'un inventaire faunique
 - Mandat Groupe GeniArp, relevé supplémentaire pour le projet réservoir
 - Demande budget supplémentaire, WSP Canada – chemin contournement
 - Appui CPTAQ, dossier monsieur Yvan Gignac
 - Annulation de la résolution 2018-04-106
 - Régie intermunicipale pour le service de protection incendie
 - Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers
 - Signature entente Club La Flèche de l'Archer
 - Signature entente avec le CIUSSS
 - Signature entente, La Route Bleue
 - Renouvellement entente, Résidence Portneuvienne
 - Exécution d'un jugement obtenu
-

La version originale des
procès-verbaux est
disponible sur le site
internet de la ville à
l'adresse suivante:
www.villedeportneuf.com

AVIS PUBLICS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf

QUE lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement RMU-2016-01 : « Modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage ».

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site internet à l'adresse www.villedeportneuf.com.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 25 mai 2018.



France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement (211) modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118 » à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 9 avril 2018.

Ce second projet de règlement a pour but de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone agroforestière Af/b-118. Il vise plus particulièrement à autoriser ces activités d'entreposage extérieur sur le site de la sablière opérée par Construction et Pavage Portneuf inc. qui est situé à proximité du chemin des Bassins.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

AVIS PUBLICS

Suite et fin...

3. Identification des zones

Zone visée

AF/B-118

Zones contiguës

Ra-111, Rx-101, I-102, M-101, Rb-104, I-101,
Af/bb-101, T-102, Af/a-112, Af/b-117

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 1^{er} juin 2018;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 14 mai 2018.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingt-quatrième jour de mai 2018.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement (212) modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone M-105

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone M-105 » à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 14 mai 2018.

Ce second projet de règlement vise à créer une nouvelle zone M-105 comprenant les lots 2 684 485, 5 684 486 et 5 684 487 destinée à l'usage d'établissement d'hébergement et à la restauration.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zone visée
Rb-103

Zones contiguës
A-103, Ra-112, Ra-113, Af/a-103, Ra/a-102

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 1^{er} juin 2018;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 14 mai 2018.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Suite, voir page 9

AVIS PUBLICS

Suite et fin ...

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingt-quatrième jour de mai 2018.



France Marcotte, greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 981367, sis au 240, rue des Bouleaux, portant le matricule 9775 96 2344.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.2, 3^o alinéa concernant la distance minimale entre un bâtiment existant complémentaire attenant et la ligne latérale d'un terrain; soit pour une diminution de la distance à 1.00 mètre au lieu de 1.5 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 mai 2018.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf-MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mai 2018, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à autoriser l'usage spécifique de centre d'adaptation au travail œuvrant dans le recyclage de bois à l'intérieur de la zone Mixte M-103, qui est située en bordure de la rue St-Charles entre le numéro civique 501 et le 941, rue St-Charles.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2018 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 25 mai 2018.



France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf-MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mai 2018, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement créant la nouvelle zone Ra-114 à même la zone Ra-103. Le projet de règlement a pour but de créer une nouvelle zone comprenant les lots 2 981 293, 2 981 294, 2 981 295, 2 981 297, 2 981 298, 2 981 299 et 2 981 300. Le présent règlement a pour but de permettre l'usage « Faible densité » provenant de la catégorie « Habitation ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2018 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 25 mai 2018.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne le futur lot 6 164 050, soit un emplacement vacant localisé au centre du triangle formé par les rues des Oies-Blanches, des Oies-Blanches Est et Lemay, matricule 9973 02 2081.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 5.1.3 du règlement de lotissement concernant la largeur du chemin. Pour une diminution à 13.89 mètres au lieu de 15 mètres. Ledit chemin est localisé entre les lots 2 980 848 et 2 980 849 Le but est de permettre un accès à un futur développement résidentiel comportant dix (10) terrains.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 25 mai 2018.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

HORAIRE DE NOS ÉGLISES

Depuis le début de mai, les messes ont lieu en alternance dans nos deux églises.

Détails dans le bulletin paroissial distribué à la messe du dimanche et disponible à la *Pharmacie Julie Marcotte*, à l'*Intermarché Marcotte* et aux deux bureaux de poste.



Messe du
dimanche :
samedi 16h00
Messe du
mardi : 16h30

Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1^{er} et 3^e dimanches du mois à 10h30

English services : 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

REQUÊTES ET DEMANDES CITOYENNES | NOUVELLE APPROCHE!

La Ville a mis en place au cours des dernières semaines un nouveau système de traitement des requêtes des citoyens (demandes et plaintes).

Plaintes : Toutes les plaintes doivent dorénavant être acheminées par écrit à la réception de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Il est possible d'acheminer vos demandes par courriel (info@villedeportneuf.com) ou en personne en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui sera **très bientôt** disponible sur le site Web de la Ville (format PDF) et à la réception de l'Hôtel de Ville.

Demandes spécifiques : Toutes les demandes spécifiques des citoyens nécessitant l'intervention d'un service de la Ville (ex. Travaux publics) ou de la direction générale doivent être adressées à la réception de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Il est possible d'acheminer vos demandes par courriel (info@villedeportneuf.com), par téléphone (418 286-3844) ou en personne. *À l'extérieur des heures normales de bureau et la fin de semaine, le numéro d'urgence (418 808-8084) demeure en vigueur pour **des interventions urgentes uniquement**.*

Cette nouvelle façon de faire nous permettra de mieux canaliser et traiter vos requêtes (demandes et plaintes) et d'en assurer un suivi plus rigoureux, toujours dans le souci de mieux vous servir. Nous vous remercions de votre collaboration dans la mise en place de ce nouveau service aux citoyens!



Mathieu Gingras,
directeur général

UN PEU DE TOUT...

Horaire d'été du bureau municipal : du lundi 29 juin au vendredi 31 août 2018 inclusivement, les heures d'ouverture seront de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi.

Congés fériés: prenez note que le bureau municipal sera fermé lundi 25 juin 2018 en raison de la fête nationale et lundi 2 juillet 2018 pour la confédération.

RAPPEL : taxes municipales – 3e versement le 31 mai prochain



UTILISATION DE FEUX D'ARTIFICE EN VENTE LIBRE

Pour la sécurité de tous, la Ville de Portneuf tient à vous aviser que selon le règlement sur la prévention des incendies en vigueur sur notre territoire, l'usage de feux d'artifice en vente libre est interdit :

- A. dans un rayon de 50 mètres (164 pieds) de tout bâtiment;*
- B. dans un rayon de 200 mètres (656 pieds) d'une usine ou d'un entrepôt où se trouvent des explosifs, des produits chimiques, de l'essence ou autres produits inflammables, d'un poste d'essence ou d'une station-service;*
- C. dans un rayon de 200 mètres (656 pieds) d'un hôpital, d'une maison de convalescence, d'une résidence pour personnes âgées, d'une école ou d'une église, à moins d'avoir obtenu, au préalable, une autorisation écrite du propriétaire intéressé ou de son représentant.*

Nous vous remercions pour votre vigilance et votre collaboration.

La Ville de Portneuf

Bibliothèque La Découverte, secteur Nord, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

MARDI 18h30 à 20h00, MERCREDI 13h30 à 15h00 et JEUDI 18h30 à 20h00

HEURE DU CONTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent. **Les dates à venir**, le troisième vendredi de chaque mois à 19 heures à marquer sur votre calendrier, conte et bricolage à la bibliothèque La Découverte.

Nouveautés

La vie de Leonard Cohen / <i>I'm your man</i> / Sylvie Simmons	15 ^e affaire / James Patterson
Orage de chaleur / Richard Castle	La symphonie du hasard / Tome1 / Douglas Kennedy
Eva Braun 2 / Une cage dorée / Jean-Pierre Charland	Les lionnes de Venise / Tome 1 / Mireille Calmel
L'année du lion / Deon Meyer	L'heure H / Clive Cussler
Les filles / Lori Lansens	La veuve de Labelle / Lucy-France Dutremble
La balade des adieux / Lori Lansens	Abigaël, messagère des Anges / Marie-Bernadette Dupuy
Ménage à quatre / Marc Fisher	La petite maison du sixième rang / Tome 2 / Rose / Micheline Dalpé
Amélia un cœur en exil / Marie-Bernadette Dupuy	Les portes du couvent / Tome 3 / Fleurs de cendres / Marjolaine Bouchard
Il pleuvait des oiseaux / Jocelyne Saucier	Ceux qui te mentent / Nuala Ellwood
Lumière noire / Lisa Gardner	Le retour d'Annabelle / Katherine Girard
Mille soleils splendides / Khaled Hosseini	Le destin de Cassandra / Anna Jacobs
Collection privée / Danielle Steel	Traquer Kate / Alex Lake
Lettres de sang / James Patterson	L'impossible aveu / Nicole Provence

HORAIRE D'ÉTÉ : FERMÉ DU 22 JUIN 2018 AU 4 SEPTEMBRE 2018. OUVERT LE MARDI 17 JUILLET DE 18H30 À 20H00 ET MARDI LE 14 AOÛT DE 18H30 À 20H00

La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 19h00 à 20h30.

Il est possible de joindre les bénévoles aux heures d'ouverture au numéro 418 286-6525 poste 6527.



Coopérative de solidarité
La Résidence Portneuvienne
OFFRE D'EMPLOI
Préposé(e) à la salle à manger

La Résidence Portneuvienne loge près de trente-cinq personnes, autonomes ou en légère perte d'autonomie. Les repas du dîner et du souper sont servis tous les jours. Afin de bien servir notre clientèle, nous sommes à la recherche d'un ou d'une préposé(e) à la salle à manger.

Horaire : 11h à 13h30 / 15h à 18h30

Exigence : Diplôme d'études secondaires complété.

Aptitudes : Capacité à travailler en équipe, sens des responsabilités, facilité à travailler avec la clientèle en résidence, sens de la discrétion et de la débrouillardise.

Tâches : Effectue le service aux tables, aide à la préparation des légumes, dresse les tables, etc.

Condition : Salaire offert 12.00\$/heure sans expérience

Statut d'emploi : Horaire fixe et remplacement

Si intérêt, faire parvenir votre curriculum vitae par courriel :

residenceportneuvienne@globetrotter.net, ou par la poste :

Coopérative de solidarité la Résidence Portneuvienne, 300, 2^e Avenue, Portneuf (QC) G0A 2Y0

À l'attention de Manon-Pierre Vallée, coordonnatrice

AVIS—FOSSES SEPTIQUES

Service de vidange des fosses septiques

Les propriétaires d'une résidence munie d'une installation septique concernés par la vidange de leur installation cette saison devraient avoir reçu une lettre de la municipalité les avisant de la semaine où ils recevront la visite des gens des **Entreprises Claude Boutin** (semaine du 4 juin ou semaine du 11 juin 2018).

Julie Vallée
418 286-3844 poste 25





La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a réalisé une vidéo (avec narration) afin d'expliquer aux citoyens et aux commerçants concernés les étapes à suivre pour la préparation de la vidange de leur installation septique.

Vidéo disponible sur notre site internet: <http://www.laregieverte.ca/info-collectes/services-de-vidange-des-boues-de-fosses-septiques/>

ou via notre page Facebook <https://www.facebook.com/803024489866086/videos/951710464997487/>

Bon visionnement!



Réunions du Cercle de Fermières Portneuf-Ville, Hôtel de ville, Portneuf 19h30

Lundi 18 juin 2018 – Repas de fin d'année, 18h00 (lieu à confirmer)

Les femmes désireuses de se joindre au Cercle sont les bienvenues.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le courant de l'agriculture urbaine:

Saviez-vous que l'agriculture urbaine est un phénomène mondial qui représente 15% de la production mondiale? Et que cultiver son potager dans sa cour, sur son toit, son balcon, dans un jardin communautaire en font partie?

Les bienfaits pour l'environnement sont nombreux: verdissement, augmentation de la biodiversité, diminution des gaz à effet de serre et des îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales, revalorisation des déchets organiques (compostage).

Ceux pour la communauté sont aussi importants: sécurité alimentaire, saine alimentation, socialisation, amélioration du paysage, exercices, éducation, et j'en passe.

Aimeriez-vous avoir le vôtre mais ne savez pas trop comment faire? Vous êtes un jardinier aguerri? Aimeriez-vous être coach pour un débutant? Signalez-nous votre intérêt et nous nous occuperons de créer ces liens!

Votre comité embellissement,

Danielle Bois
dbois@globetrotter.net ou 418 286-0150



Rappel -
Distribution d'arbres
samedi le 26 mai
prochain
1000, Av. Saint-Germain
9h00 à midi

SERVICE DES LOISIRS

À L'ÉTÉ 2018



Faites appel aux jeunes du camp ados pour réaliser vos travaux!

Du 25 juin au 10 août 2018, ils sont une quinzaine de jeunes âgés entre 12 et 15 ans, prêts et motivés à travailler!

- Tonte de gazon
- Peinture
- Gardiennage
- Cordage de bois
- Entretien extérieur
- Lavage de voitures
- Entretien et gardiennage d'animaux de compagnie
- Ramassage de canettes
- Et plus encore...



Pensez à eux!

Coordonnées du camp ados:

Adresse: 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Facebook : Camp ados Portneuf

Email : camp.ados.portneuf@hotmail.fr

Téléphone : 418 286-6273



NOUVEAU: dépôt de canettes au Carrefour municipal pour les jeunes du camp ados.

[Venez y déposer vos canettes!](#)

AU PLAISIR DE TRAVAILLER
POUR VOUS!



INTÉRESSÉ À PARTICIPER À UN PROJET COLLECTIF? ENVIE DE METTRE LES MAINS DANS LA TERRE?

CORVÉE DE CONFECTION DES SENTIERS ET AMÉNAGEMENT: DIMANCHE, 3 JUIN 2018 DÈS 9H00 (à la *Forêt Nourricière*: coin rue de l'église, rue Saint-Jean et rue Saint-Charles)

INFOS: 418 286-3844 #28



CAMP DE JOUR 2018
RÉUNION OBLIGATOIRE POUR LES PARENTS
MERCREDI, 20 JUIN 2018, 18H30
AU 451, BOULEVARD GAUTHIER (OTJ)



Local des jeunes

Dans très peu de temps, l'été arrivera à nos portes. Qui dit été, dit horaire estival du **Local des jeunes de Portneuf**. À partir du 29 juin prochain, le local sera ouvert seulement les vendredis et samedis soir de 18h à 22h30. Les 10-12 ans sont invités à venir de 18h à 19h30 et les 12 ans et plus de 19h30 à 22h30. Pour connaître nos activités et sorties, suivez-nous sur notre nouveau compte Facebook *Ldj Portneuf*.

Bon été à tous !!

Josyane Langlais, coordonnatrice du local des jeunes de Portneuf



Horaire de passage prévu au quai de Portneuf.

Tous les jeudis à partir du 20 juin le C.T.M.A des Iles de la Madeleine, passe entre 21h et 22h, et revient les vendredis entre 20h et 21h . Bonne saison!

Note: Cet horaire peut varier.

Réf. Robert Julien (Portneuf)

NAVIRES	PAV.	DATE	HEURES	PASSAGERS
VEENDAM	NLD	Ven. 4 mai	19 H 00 et 20 H 00	1266
MARINA	OC	Dim. 6 mai	21 H 30 et 22 H 30	1260
MAASDAM	NLD	Ven. 25 mai	19 H 30 et 20 H 30	1627
VEENDAM	NLD	Ven. 1 juin	19 H 30 et 20 H 30	1266
MAASDAM	NLD	Ven. 8 juin	19 H 30 et 20 H 30	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 22 juin	19 H 30 et 20 H 30	1627
AIDADIVA	ITA	Mer 4 juil	22 H 00 et 23 H 00	2500
VEENDAM	NLD	Ven. 13 juil.	19 H 30 et 20 H 30	1266
MAASDAM	NLD	Ven. 20 juil.	19 H 30 et 20 H 30	1627
VEENDAM	NLD	Ven. 27 juil.	19 H 30 et 20 H 30	1266
MAASDAM	NLD	Ven. 3 août.	19 H 30 et 20 H 30	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 17 août	19 H 30 et 20 H 30	1627
VEENDAM	NLD	Ven. 24 août	19 H 30 et 20 H 30	1266
SEABOURN QUEST	SCL	Mer 29 août	20 H 30 et 21 H 30	478
ROTTERDAM	NLD	Ven. 31 août	19 H 30 et 20 h 30	1590
VEENDAM	NLD	Ven. 7 sept.	19 H 30 et 20 H 30	1266
CHRYSTAL SYMPHONY	BHS	Mar. 11 sept.	20 H 30 et 21 H 30	1010
ROTTERDAM	NLD	Ven. 14 sept.	19 H 30 et 20 H 30	1590
VIKING SEA	NOR	Lun. 17 sept.	19 H 30 et 20 H 30	944
HAMBURG	BHS	Mar. 18 sept	20 H 00 et 21 H 00	423
VEENDAM	NLD	Ven. 21 sept.	19 H 30 et 20 H 30	1266
INSIGNIA	IM	Sam. 22 sept.	23 H 30 et 0 H 30	702
SEVEN SEAS NAVIGATOR	BHS	Jeu. 27 sept.	21 H 30 et 22 H 30	530
ROTTERDAM	NLD	Ven. 28 sept.	19 H 30 et 20 H 30	1590
SEABOURN QUEST	SCL	Dim. 30 sept	0 H 30 et 1 H 30	478
AIDADIVA	ITA	Mar. 2 oct.	20 H 30 et 21 H 30	2500
CHRYSTAL SYMPHONY	BHS	Jeu. 4 oct.	19 H 30 et 20 H 30	1010
VIKING STAR	NOR	Ven. 5 oct.	19 H 30 et 20 H 30	944
VIKING SEA	NOR	Mer. 10 oct.	20 H 30 et 21 H 30	944
ROTTERDAM	NLD	Ven. 12 oct.	19 H 30 et 20 H 30	1590
INSIGNIA	IM	Ven. 12 oct.	23 H 30 et 0 H 30	702
SEABOURN QUEST	SCL	Sam. 20 oct	20 H 30 et 21 H 30	478
AIDADIVA	ITA	Lun. 22 oct.	20 H 30 et 21 H 30	2500
SEVEN SEAS MARINER	BHS	Sam. 27 oct.	21 H 30 et 22 H 30	730
INSIGNIA	IM	Jeu. 1 nov..	23 H 30 et 0 H 30	702

La Fête nationale du Québec 2018

Histoire de héros

23 juin

Au parc des Berges à Portneuf
(en face du Quai)

Souper offert sur place
à 17 h 30



Pour les familles

Menu enfant disponible : hot-dogs et frites ou mini poutine avec jus pour 6\$ taxes incluses.

& **Spectacle** des **Les SUPERSONIKS**
à 18 h 30!

En soirée

20 h 30 : **CURÉ LABEL**

22 h 00 : Feux d'artifice

22 h 15 : Feu de joie

Boisson et nourriture en vente sur place

24 juin

Au parc des Ancêtres
(rue Notre-Dame)

Dès 11 h 00

Jeux gonflables avec amusement Portneuf

Dîner hot-dogs avec la St-Vincent de Paul

Simon Labrecque en spectacle

Exposition photo : MPI (Ford)
150 ans d'histoire!

Kermesse avec le Camp ados!

Hommage au drapeau



Et plus encore!

En cas de pluie le 24 juin, les activités seront déplacées au 500, rue Notre-Dame (Carrefour municipal).

Ville de Portneuf



Une voie de choix



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Québec

